

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 17/09/2018 **2018 - 047**
Nombre de Conseillers :
en exercice : 10 en présence : 8 votants : 8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE

Absents excusés : P. LEFEBVRE, V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à D. CHARLET, V. LEROY donne procuration à C. CAPELLE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°47 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROTTOIRS ET L'AMENAGEMENT DE PLACES DE PARKING RUE DE LA CHAMBERIE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le bordurage des trottoirs de la rue de la Chambérie a été réalisé dans les années 70 et que les trottoirs n'ont pas été goudronnés. Il informe également les conseillers municipaux que la Voie Verte s'est développée et que le transfert de ses usagers vers le cœur du village se fait par cette rue non pratique et non sécurisée pour les marcheurs. Il fait remarquer que les véhicules se garent sans respect et sans sécurité pour les piétons.

Il propose de faire réaliser des travaux d'aménagement des trottoirs et la création de places de parking.

Il propose également de faire établir des devis, de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET

